

À Montparnasse les 14 et 15 novembre 2001

Un conseil syndical national mais aussi de



Mes chers camarades

Ce Conseil Syndical National est, en principe, le dernier avant le Congrès si l'on excepte le CSN qui se tient pendant la période même du Congrès et qui élit le nouveau Bureau National. Il devra donc être à la fois un CSN de bilan mais aussi un CSN de perspectives dans la mesure où les thèmes qui seront débattus formeront l'ossature des débats du prochain congrès. C'est d'ailleurs lors de ce CSN que seront arrêtés les thèmes du Congrès de Nantes.

Le syndicat a terminé l'année en bonne santé puisque nous avons encore très légèrement progressé en effectifs. Avec 9 535 syndiqués, nous comptons 3 syndiqués de plus qu'à la fin de l'année scolaire 1999-2000. Une progression chez les retraités, un tassement chez les actifs (tendance qui paraît s'infirmier cette année). De très grosses disparités entre les académies : 15 académies sur 31 progressent. Lorsqu'elles progressent, elles progressent toutes, sauf une, chez les actifs. Impossible donc de tirer des conclusions définitives et nationales sur la situation. Chaque académie, voire chaque département, doit trouver en son sein les outils d'analyse les plus fins possibles d'autant plus que parfois, la progression, ou la baisse n'est que d'une ou deux unités. D'autres situations sont parfois plus inquiétantes, combinant une mauvaise compréhension de la politique du syndicat et des difficultés à faire vivre le syndicat localement. Nous avons beaucoup tourné dans les académies l'an dernier et depuis le début de cette année et nous avons essayé de voir avec les responsables locaux, les mesures qui pourraient être prises. Ceci a porté ses fruits dans quelques endroits.

NOUVELLES DIRECTIONS

L'ensemble du syndicat a procédé depuis le début de l'année au renouvellement de ses responsables départementaux ou académiques.

La dynamique du rajeunissement se poursuit et la féminisation se met en place lentement : 35 nouveaux secrétaires départementaux, 5 secrétaires départementales de plus, 7 nouveaux secrétaires académiques, 1 femme de plus.

Je voudrais saluer ici tous les nouveaux membres du Conseil Syndical National : ils doivent savoir qu'ils ont des droits et des devoirs. Ils ont le droit de faire vivre le syndicat au plan national et dans les académies ; ils ont le devoir de faire vivre le syndicat au plan national dans

les académies. Le syndicat compte sur eux ; qu'ils sachent être à l'écoute, encore plus et encore mieux à l'écoute. Qu'ils sachent encore plus et encore mieux faire s'exprimer la volonté de nos collègues. Qu'ils sachent encore plus et encore mieux exprimer la volonté de nos collègues. Qu'ils sachent encore plus et encore mieux développer et mettre en œuvre les décisions prises dans les instances.

Je voudrais remercier au nom du syndicat tous les responsables qui ont quitté cette année leurs différentes fonctions et plus particulièrement les anciens secrétaires académiques.

Christian GUYOMART, pour CAEN -
Jean-Claude PIROT pour CLERMONT -
Jean-Claude SEGUIN pour GRENOBLE -
Philippe TOURNIER pour LILLE -
Michel CHERY pour LIMOGES -
Serge GALIANO pour TOULOUSE -
Pierre BOUSQUET pour VERSAILLES

Qu'ils soient remerciés pour le travail accompli, au service des syndiqués et du syndicat. Et je salue bien évidemment l'arrivée parmi nous des successeurs de ces irremplaçables :

Luce PETITEAU pour CAEN -
Gérard RAMILIEU pour CLERMONT -
Jean-Pierre RANCHON pour GRENOBLE -
Guy SVELON pour LILLE -
Christian BARITAUD pour LIMOGES -
François SAX pour TOULOUSE -
Hélios PRIVAT pour VERSAILLES

Pour les secrétaires académiques, en juin 2001, 28 hommes et 3 femmes. 22 PRLY, 1 ADLY, 3 PRLP, 5 PACG ;

En octobre 2001, 27 hommes et 4 femmes. 20 PRLY, 1 ADLY, 4 PRLP, 6 PACG

Pour les secrétaires départementaux, en juin 2001, 77 hommes et 18 femmes. 18 PRLY, 2 ADLY, 7 PRLP, 2 ADLP, 64 PACG et 2 ADCG ;

En octobre 2001 72 hommes et 23 femmes. 18 PRLY, 4 ADLY, 9 PRLP, 2 ADLP, 61 PACG et 1 ADCG.

UN SYNDICAT EN ÉTAT DE MARCHÉ

Ainsi notre syndicat est en état de marche. Il a mis en place ses directions locales, son

de bilan, perspectives

Intervention d'ouverture de Jean Jacques ROMERO

parlement national (CSN) ; dans six mois, il s'exprimera sur le rapport d'activité et il mettra en place sa direction nationale (BN). Au mois de décembre, les membres du Bureau national actuel seront appelés à désigner celui ou celle qui parmi eux dirigera la liste issue du BN sortant.

Je voudrais vous informer de la tenue d'une réunion, animée par J Claude GUIMARD et moi-même samedi dernier, des 3 candidats à la candidature. A priori, cette succession se fera sans drame. Je ne pense pas qu'il y ait de guerre des trois Philippe, ni même de deux d'entre eux... J'insiste sur le fait, et ce n'est pas langue de bois de ma part, qu'ils ont tous les trois, à des titres différents, avec des qualités et probablement des défauts différents, la capacité de faire vivre et progresser le syndicat, la capacité de le faire avancer vers de nouveaux succès. Qu'ils aient l'ambition de diriger l'action du syndicat est justifié pour chacun d'entre eux, et sain dans notre fonctionnement. Paraphrasant, révérence gardée, un ancien Président de la République, mieux vaut le trop plein en la matière que le vide. Sans rechercher un unanimité de façade, je dois insister sur le fait qu'aucun désaccord politique de fond ne s'est manifesté à l'intérieur du BN depuis 2 ans : toutes les décisions importantes, et il y en a eu, que ce soit par rapport aux négociations, au protocole et au nouveau statut ou par rapport à notre vie syndicale - je pense à notre place dans la fédération - toutes les décisions importantes ont été prises unanimement. Les trois candidats ont déclaré qu'ils se rallieraient à la candidature retenue majoritairement par les membres du BN sortant et les membres associés en décembre prochain et qu'ils acceptaient de figurer sur la liste et sur aucune autre. Ils ont souhaité, et les membres du BN l'ont décidé avec eux, que l'élaboration de la liste se fasse collectivement, en liaison avec l'ensemble des membres du BN sortant, reprenant ainsi en la théorisant mieux et en la poussant au bout, une pratique que j'avais essayé de développer depuis 3 mandats, avec une efficacité que j'aurais préférée meilleure.

La mise en place d'une deuxième liste est bien entendu possible et légitime mais la liste issue de ce BN s'appuiera sur l'acquis du BN actuel.

C'est donc la sérénité qui doit être de mise dans et hors le CSN et j'appelle chacun d'entre vous à la garder ou à la retrouver si nécessaire. Chez nous, il ne peut y avoir d'écurie X, d'écurie Y ou d'écurie Z.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

La tâche qui se profile devant nous est la préparation des élections professionnelles. Nous attendons la promulgation définitive du statut pour demander officiellement que les élections aient lieu au cours du trimestre prochain (mars ou avril). Nous pensons qu'il n'est pas sain de prolonger plus qu'il n'est indispensable le mandat des commissaires paritaires d'autant plus que, au plan académique au moins, nous risquons de voir des commissions paritaires incomplètes à cause de mutations ou de départs à la retraite. Il ne serait pas sage d'organiser des élections complémentaires.

La préparation de ces élections a commencé : nos explications doivent être développées, les états d'âme ne sont pas de saison. On voit que nos adversaires ne restent pas les deux pieds dans le même sabot. Les perspectives de fusion entre le SPDLC (1 109 voix et 12.04 % en 1998), l'Amicale (459 voix et 4.98 % en 1998) et le SUPDLC (150 voix et 1.63 % en 1998) soit à eux trois 1 718 Voix) et 18.65 % en 1998 (- 280 par rapport à 1995). Mariage (à trois !) de la carpe et du lapin : qu'ont de commun le SPDLC et l'Amicale sur l'analyse du protocole quant au fond (place des lycées et des collèges par exemple) ? Quelle perspective d'appartenance fédérale ? Adhéreront-ils à FO ? à la CGC ? Et ce n'est pas la pitoyable lettre que le président de l'Amicale m'a adressée, lettre déplorant notre manque de considération de son association, qui nous fera changer de position. L'existence d'un syndicat se manifeste dans sa capacité d'analyse, de proposition, de contestation, d'action pour faire aboutir ses positions et non dans une pseudo priorité dans le moment où a été posée la revendication. Je ne cherche pas à savoir qui a posé le premier la question du butoir du 960 (devenu 962) ; je vois mal comment l'on pourrait nous avoir devancés, nous qui l'avons posée dès la CA extraordinaire du SNPDES de décembre 1987, avant même la parution définitive du statut, mais peu importe, ce qui m'intéresse c'est de savoir qui l'a fait avancer et qui a obtenu satisfaction, qui a négocié au Ministère de l'Éducation Nationale, à celui de la Fonction Publique, à Matignon, et qui s'est contenté d'en parler ou parfois même d'oublier de le faire : la lecture du dernier numéro du bulletin de l'Amicale est édifiante à cet égard : pas un mot, pas un seul sur le 962.

L'existence
d'un syndicat
se manifeste
dans sa capacité
d'analyse,
de proposition,
de contestation,
d'action pour
faire aboutir
ses positions.

Chacun
a pu constater
que,
sous notre
unique pression,
depuis près de
six mois,
le projet de
décret a très
largement
évolué
et correspond
maintenant
à la lettre
et à l'esprit
du Protocole.

Nos concurrents se préparent ; nous devons le faire aussi, élaborer les listes, aller vers les collègues, disséquer devant eux ce qu'est le nouveau statut. N'hésitons pas à rajeunir nos listes, à les féminiser : le « métier » de commissaire paritaire s'apprend sur le tas. Soyons offensifs, sûrs de nous, sans arrogance certes mais sans complexe. Ce qui a été obtenu l'a été grâce à notre obstination et à notre puissance.

LE STATUT

Nous attendons de façon imminente la parution des textes authentifiant et scellant notre nouveau statut :

Il s'agit essentiellement de 3 décrets et de 2 arrêtés.

- I. Le décret fondateur, abrogeant le décret n° 88-343 du 11 avril 1988. C'est celui qui a été publié dans Direction 92.

Il a été présenté au CTPM le 29 juin 2001. Le texte était modifié par rapport à la dernière mouture qui nous avait été communiquée à Valence suite à deux réunions du SNPDEN avec les directions concernées (DPATE et DAF) et à plusieurs contacts ou audiences que j'avais pu avoir avec le Directeur du Cabinet. Le texte soumis au CTPM a répondu à la plupart des exigences que le CSN avait formulées, certaines d'entre elles étant essentielles :

- l'article 19 qui interdisait de fait aux adjoints d'être promus à la hors classe est réécrit sans cette limitation : obligation est faite d'avoir exercé, comme personnel de direction de 1^{re} classe, dans deux postes dont l'un au moins en établissement scolaire ;
- les articles 20 et 38 qui interdisaient aux chefs d'établissement d'exercer à temps partiel ont disparu ;
- l'ancienneté requise pour accéder à la première classe et à la hors classe est ramenée à 5 ans (et non à 5 ans de titulaire) ;
- l'ancienneté des personnels de direction ayant atteint le 11^e échelon de la 1^{re} classe est conservée lors de la promotion à la hors classe ;
- pour ce qui concerne les élections aux commissions paritaires, l'article 32 prévoit que « les représentants des personnels aux commissions paritaires sont maintenus en fonction jusqu'à l'installation de la commission administrative paritaire compétente pour le corps unique... qui devra intervenir au plus tard le 15 février 2003. »

En revanche, pour ce qui concerne l'obligation de résider dans l'appartement de fonction, nous avons persuadé nos interlocuteurs du ministère de l'Éducation Nationale de la retirer du décret L'arbitrage « Premier Ministre » rendu a imposé cette clause. Regrettable mais non essentiel ; nos débats de Valence l'ont prouvé.

Chacun a donc pu constater que, sous notre unique pression, depuis près de six mois, le projet de décret a très largement évolué et correspond maintenant à la lettre et à l'esprit du Protocole.

C'est pourquoi Patrick Falconnier, entendu comme expert au CTPM a déclaré :

La démarche qui a conduit à la présentation aujourd'hui de ce décret est exemplaire. Exemple de la volonté des personnels de direction représentés dans leur très grande majorité par le SNPDEN et constamment soutenus par leur fédération, UNSA-ÉDUCATION, de mettre en place un corps unique de personnels de direction conscient de ses missions, conscient du rôle qu'il doit jouer à l'intersection de la décentralisation et de la déconcentration, conscient des enjeux de la modernisation du service public en général et de l'Éducation Nationale en particulier.

Exemplaire de la volonté de l'ÉTAT – et soulignons ici la qualité des discussions, leur densité et leur intensité, avec le Ministre, avec le Cabinet, avec les Directions – de promouvoir une gestion moderne des personnels de direction et, dans une vision plus large, des corps d'encadrement supérieur.

Exemplaire de la volonté commune de construire statutairement un corps de direction ouvert et dynamique,

- *ouvert à des corps viviers – une ouverture que nous avons même souhaitée plus large dès le début – qui partagent la conception d'une société éducative et l'ambition de rassembler tous les acteurs de l'école autour de projets au service de l'élève,*
- *dynamique par la conception d'une carrière qui, de la lettre de mission à l'évaluation, doit permettre une mobilité réfléchie et des promotions de grade aux chefs d'établissement et aux adjoints.*

Cette exemplarité dans la démarche, afin de concilier l'intérêt du service public et l'intérêt des personnels, nous fait d'autant plus regretter qu'elle ne se concrétise pas complètement dans le corps du décret.

D'où les trois amendements proposés :

1. Si le nombre de détachements ne peut excéder 5 % de l'effectif budgétaire du grade (article 27), cela autorise tout de même un flux permanent de détachés intégrés dans le corps au bout de trois ans, et du coup, cela risque de diminuer le potentiel de promotions du deuxième grade vers le premier.

Proposition d'amendement : article 27, 3^e paragraphe :

Le nombre d'agents placés en position de détachement, en application des articles 25 et 26 ci-dessus, ne peut excéder ni 5 % de l'effectif budgétaire total du grade concerné ni un nombre supérieur à 50 % du nombre de postes mis au concours la même année.

Pour : UNSA Éducation, SGEN-CFDT

Contre : Administration

Abstention : autres syndicats

2. L'obligation de résidence (article 33) à laquelle les personnels de direction sont favorables dès lors qu'elle s'applique dans des conditions décentes, et dont on note qu'elle a été à l'éclipse dans les différentes versions, ne tient pas compte d'un simple mais incontournable principe de réalité : la situation très dis-

parate du parc immobilier, voire l'inexistence de logements en nombre suffisant qui pourrait conduire à les réserver aux seuls personnels de direction au détriment des autres catégories de personnels...

Proposition d'amendement :
retrait de l'article 33

Pour : UNSA Éducation,

Contre : Administration (explication de Christian Forestier : cela permettra d'envisager des compensations financières en cas d'absence de logement. Nous avons pris note)

Abstention : autres syndicats

3. La constitution d'un nouveau corps au 1^{er} septembre 2001 avec de nouvelles règles d'avancement à la hors classe (article 19) induit un effet inattendu et pervers pour les personnels de direction précédemment en 2^e catégorie 1^{re} classe et jugés les plus méritants par leur propre hiérarchie pour être promus par liste d'aptitude en 1^{re} catégorie 1^{re} classe. En effet certains d'entre eux, déjà proposés par les recteurs en 2001 en remplissant les conditions pour être promus peuvent, sans avoir aucunement démérité, ne plus les remplir s'ils n'ont pas deux postes dans leur nouveau grade. Aussi serait-il moral de prévoir une disposition transitoire qui, de surcroît, en évitant trop de mutations de collègues proches de la retraite, éviterait de déstabiliser certains établissements.

Proposition d'amendement :

Article 29 : Par dérogation aux dispositions de l'article 19 ci-dessus, les personnels de direction nés le ou avant le 1^{er} septembre 1946 et reclassés en 1^{re} classe en application de l'article 31 sont définitivement dispensés de condition de mobilité afin d'obtenir un avancement à la hors classe à condition qu'ils aient 15 ans d'ancienneté dans les fonctions de direction et qu'ils aient occupés au moins 3 postes de direction.

L'article 29 devient 30 etc.

Pour : Tous les syndicats

Abstention : Administration

(à noter le projet présenté au Conseil Supérieur de la fonction publique reprenait intégralement notre amendement)

Au total, le décret était approuvé par un vote positif de l'administration et de l'UNSA Éducation, la CSEN et FO votant contre, la CFDT et la FSU s'abstenant.

Un peu plus loin, Patrick développait, à cette date, l'idée selon laquelle nous aurions souhaité que le report du 962 soit annoncé officiellement et l'UNSA, à la demande du SNPDEN proposait un vœu demandant la suppression de l'écritement qui était adopté à l'unanimité y compris l'administration.

Le décret a été soumis au CSFP le 12 juillet 2001

Les résultats des votes ont été curieux dans la mesure où, si les votes favorables étaient les mêmes (Administration et UNSA Éducation) la CFDT a voté contre et FO s'est abstenu, la FSU maintenant son abstention, rejointe par la CGC, la CGT et la CFTC.

Il a été soumis au Conseil d'État qui l'a étudié le 9 octobre 2001 et qui a émis quatre remarques. Selon nos informations, les remarques ont porté :

- Sur la date d'application : le Conseil d'État n'aime pas que l'application d'un texte soit rétroactive ; il s'agit bien de cela ici puisque la mise en œuvre en est prévue au 1^{er} septembre, en vertu du protocole d'accord du 16 novembre 2000. Le Ministère ne suivra pas cette demande.
- Sur l'âge limite de recrutement : on se rappelle que nous avons dû batailler pour obtenir le maintien de cette disposition. On nous rétorquait que le Conseil d'État y serait opposé ; en fait, il a tenu à en avancer à 2002 la mise en œuvre (au lieu de 2003)
- Sur les modalités du concours (admissibilité sur dossier) : actuellement ces modalités font l'objet d'un arrêté. Le Conseil d'État a estimé qu'une telle mesure avait davantage sa place dans le décret.
- Sur une disposition concernant les TOM qui aurait imposé une saisine des collectivités territoriales et donc un retard de 6 mois au minimum. Une solution technique a été trouvée.

II. Le décret modifiant les articles 1, 6, 7 et 8 du décret 88-343 du 11 article 1988 concernant notre régime de rémunération, prenant en compte l'extension des emplois occupés par les personnels de direction et les BI correspondantes (par exemple les PVS) et surtout la disposition concernant la substitution de la référence aux professeurs agrégés par une référence aux IA-IPR d'où le report du butoir de 962 à 1 057. C'est bien entendu l'élément nouveau important, non pas essentiel, mais qui parachève le statut de 2001.

Il a été examiné en conseil supérieur de la fonction publique le 12 juillet.

Restons un moment sur cette disposition. Elle justifierait, si c'était nécessaire, le choix qui a été fait de rester fédérés. Ce fut tout le combat de cette décennie et j'y inclus bien sûr la politique de double affiliation à laquelle il nous a fallu renoncer dans les conditions que l'on sait. Seul un relais fort d'une fédération, et je me plais à redire le rôle essentiel qu'a joué l'UNSA dans ce domaine par le truchement de Jean-Paul ROUX, puis de Rémy PIERROT et enfin de Hervé BARO. Seul ce relais fort pouvait permettre d'ouvrir certaines portes à Matignon ou à la Direction Générale de la Fonction Publique. Ce relais avait d'autant plus de chance d'aboutir que le poids du syndicat, de ses membres et de sa Direction était ressenti comme fort par le pouvoir.

Pourquoi avoir réussi maintenant ?

- Parce que nous avons arraché, et nous seuls, le principe de l'unicité des fonctions, le statut de 1988 permettant aux personnels de direction, sortis d'une position de détachement, d'accéder à l'ensemble des emplois par mutation
- Parce que nous avons introduit, et nous seuls, décriés même par nos concurrents, la logique de carrière. Notre objectif était bien de décloisonner le corps par le haut, par la déconnexion de nos indices de ceux des enseignants, par la suppression des classes les moins élevées, par l'augmentation des pourcentages des classes, par une amélioration du classement des établissements, et chaque étape de l'évolution du statut, 90, 92, 95, 98 et 2001 apporte sa pierre à l'une ou à l'autre de ces évolutions,

Nous avons arraché, et nous seuls, le principe de l'unicité des fonctions, nous avons introduit, la logique de carrière. Notre objectif était bien de décloisonner le corps par le haut, par la déconnexion de nos indices de ceux des enseignants, par la suppression des classes les moins élevées, par l'augmentation des pourcentages des classes, par une amélioration du classement des établissements, et chaque étape de l'évolution du statut, 90, 92, 95, 98 et 2001 apporte sa pierre à l'une ou à l'autre de ces évolutions.

Notre stratégie, exprimée dans et par le rapport Blanchet et dans toute la phase de négociation était celle de l'indispensable avancée statutaire par l'avancée du métier, de notre conception du service public, du service public d'enseignement, de son mode de fonctionnement, de la place relative des acteurs.

- Parce que nous nous sommes, et nous seuls, accrochés à la notion de personnels d'encadrement, de haut encadrement.
- Parce que nous avons fait accepter l'idée de notre place essentielle.
- Parce que toute notre stratégie, exprimée dans et par le rapport BLANCHET et dans toute la phase de négociation était celle de l'indispensable avancée statutaire par l'avancée du métier, de notre conception du service public, du service public d'enseignement, de son mode de fonctionnement, de la place relative des acteurs, etc.

C'est bien la victoire d'une revendication de corps, face à celle, portée par l'Amicale d'une revendication de caste ou par le SPDLC d'une revendication purement démagogique. C'est bien la victoire du syndicalisme et des valeurs qui sous-tendent ce concept.

- III. Le décret supprimant les décrets 89-443 et 89-444 du 28 juin 1996 et créant les deux nouvelles indemnités (nouvelles ISS et nouvelle IR).

On en rappelle le principe : revalorisation de l'ensemble des taux de l'ISS et alignement des taux versés aux adjoints sur les taux versés aux chefs d'une part, rénovation de l'indemnité de responsabilité de direction réservée aux chefs

Accrochés à ces décrets vont être publiés des arrêtés :

- Le premier concernant le classement des établissements (accroché au décret fondateur) : un contact pris avec la Desco me permet de dire qu'il est prêt à sortir dès la parution du décret
- Le second, accroché au décret sur les indemnités, fixant le taux de ces indemnités : ainsi tous les chefs de 2^e catégorie vont gagner 4 049 F (617,27 €) de plus, tous les adjoints de la même catégorie vont toucher 2 355 F (359, 02 €) de plus, tous les directeurs d'EREA vont percevoir 8 831 F (1 346,28 €) de plus.

Sur le classement des établissements. Je le dis, je le redis, le classement des établissements profite à toutes les catégories d'établissements ; il coûte d'ailleurs 30 millions de francs (458 000 €). Les collèges de 4^e catégorie passent de 6 % à 15 %, ces 9 % de progression étant pris sur les établissements de 3^e (- 4 %) et de 2^e (- 5 %). De la même manière, les LP de 4^e catégorie augmentent de 5 % les établissements de 1^{re} catégorie étant 5 % moins nombreux. Il est vrai que les lycées progressent davantage ; chacun avait constaté les très fortes disparités de ces établissements avec les autres (+ 10 % en 4^e exc, + 20 % en 4^e, - 10, - 15 et - 5 % respectivement en 3^e, 2^e et 1^{re} catégories). Il se trouve que de façon concomitante, une mise à jour du classement a été faite, qui aurait dû l'être depuis bientôt 3 ans. Personne ne pouvait espérer, protocole d'accord ou pas, en rester à une situation dans laquelle de nombreux établissements restaient surclassés au détriment d'autres. Dire ou écrire que le syndicat n'aurait pas dû accepter cela dénote pour le moins une étonnante incompréhension des problèmes, et chez certains, un manque d'honnêteté intellectuelle évident. Les collègues qui dirigent ces établissements déclassés ont d'une part bénéficié pendant 3 ans de points d'indice

que n'ont pas eu ceux qui y avaient droit et vont continuer fort justement à jouir de leur indice ancien pendant 3 ans encore. Peut-être faut-il se pencher sur le système de classement des établissements ? Je ne crois pas qu'il soit de notre intérêt de changer le système dans une période de baisse des effectifs. Nous avons tout à perdre. Devrions nous alors revendiquer un non classement des établissements ? Une démagogie de ce type n'est pas dans les habitudes de notre syndicat.

Tous ces textes doivent être signés dans les délais les plus rapprochés. Le second de ces textes (962) doit être signé en Conseil des Ministres : la DAF attend d'un mercredi à l'autre cette signature.

Parallèlement à ces textes, deux autres décrets ont été présentés au CTPM : l'un permettant aux personnels de direction de 1^{re} classe d'être intégrés dans le corps des SGASU, l'autre permettant aux personnels de direction de 1^{re} classe (j'ai bien dit première classe et non hors classe) de l'être par détachement dans le corps des IA-IPR. Notons à ce propos que le SNIPRIA, syndicat autonome mais très proche de la FSU, regrette très vivement que ce décret permette ce détachement je cite « sans condition de titre » pour une catégorie « inférieure ». Son secrétaire général, R. Prosperini insiste dans sa philippique (aucun rapport avec nos élections internes) au CTPM sur le fait que nous ne sommes pas « d'un niveau équivalent » : seuls les maîtres de conférence (j'attends avec impatience que ces derniers viennent expliquer aux professeurs de collège, les méthodes pédagogiques qui permettront de faire passer chez les élèves les fondements de la grammaire générative et transformationnelle...) paraissent recevoir la bénédiction Snipriesque, puisque, parmi nous il y aurait des personnels sans titre universitaire. Je cite encore « ce qui relève d'un souci naturel de promotion interne au sein d'un corps ne peut en aucun cas légitimer l'accès à d'autres fonctions dans un autre corps, corps d'Inspection de haut niveau de surcroît - c'est moi qui souligne - qui pourrait mettre en cause sa crédibilité ». La disparition des Écoles Normales et l'intégration de leurs directeurs dans le corps des IA-IPR a-t-elle décrédibilisé ce dernier ? On se trouve en fait devant un comportement assimilable à celui de ces parisiens qui ont acheté et fait construire dans l'île de Ré, il y a 20 ou 30 ans et qui sont devenus écologistes pour empêcher d'autres d'accéder à leur tour à ce qu'ils ont souhaité obtenir. Rien ne laisse à penser que Prosperini exprime là une position partagée mais je tiens à exprimer notre indignation devant des propos qui ne permettent pas une collaboration fructueuse des personnels d'encadrement.

On voit que l'application du protocole dans sa composante « carrière » avance normalement. Un délai d'un an entre la prise de décision et la parution du décret est habituel - je ne dirai pas « normal » - dans le fonctionnement de l'État, d'autant plus que nous avons dû continuer à négocier pied à pied sur le 962.

Les circulaires concernant les mutations d'une part, les promotions d'autre part, sont soit publiées et appliquées pour la première,

soit connues de nous et, espérons le, des recourats pour la seconde. Quant à l'évaluation, la circulaire est attendue.

Sur les mutations, je veux rester un instant sur la mobilité. Il faut rappeler que cette décision n'est pas une mesure imposée par le ministère mais relève d'une position du syndicat exprimée lors du congrès de Reims et du CSN de novembre 1998 et qui avait instauré et théorisé la notion de triple mobilité, fonctionnelle, géographique – c'est de ces deux là qu'il s'agit pour l'instant – et inter-catégorielle. Et les délégations des académies avaient eu largement le temps de préparer leur position dans les AG puisqu'elle avait émergé d'une discussion dans un groupe de travail spécifique sur le statut de l'an 2000 réuni à Créteil plus d'un an plus tôt. Nous avons demandé à la DPATE que son application soit intelligente et humaine et sache prendre en compte les situations individuelles. Nous avons également demandé qu'elle soit gérée par les recteurs de façon transparente. La circulaire a été rééditée en un sens qui nous a donné en partie satisfaction. Reste aux commissaires paritaires académiques à expliquer aux collègues, à accompagner leur réflexion, et à obtenir, lors de la CAPA sur les lettres codes, communication des informations concernant les refus et les acceptations de dérogations et les motifs. Nous ne demandons ni de surseoir à l'application de la mesure, nous serions bien irresponsables, ni que toutes les demandes de dérogation soient honorées parce que ce serait un biais pour faire tomber cette mesure. On ne peut à la fois revendiquer un statut de cadre et n'en prendre qu'une partie.

Pour ce qui concerne les promotions, la circulaire a reçu de notre part un avis positif dès la première mouture et nous l'avons expédiée aux secrétaires académiques pour qu'ils se préparent. Les règles du jeu sont clairement posées et nous retrouvons bien les postes de promotion budgétés dans la Loi de Finances de 2001 et dans le Projet de Loi de Finances de 2002.

Si nous regardons quatorze ans en arrière, discussion sur un statut des personnels de direction comportant 3 catégories et 6 classes, puis parution le 11 avril 1988 des décrets créant les 2 catégories et les 5 classes, nous pouvons nous rendre compte que l'ensemble des questions que nous nous posions, l'ensemble des exigences que nous formulions sont maintenant entrées dans les faits. C'est le fruit du travail des deux syndicats fondateurs du SNPDEN puis de notre syndicat. C'est le travail mené par les bureaux nationaux qui se sont succédés, par les secrétaires généraux qui ont mené la bataille et je ne parle évidemment pas de moi. Et il est révélateur que lorsqu'ils ont eu connaissance de l'information sur le 962 à la rentrée dernière, Edmond Benayoun puis, le lendemain Marcel Peytavi puis Michel Hory, m'aient passé un coup de téléphone ou adressé un mél pour se féliciter et pour féliciter le BN de ce succès. Au delà du BN c'est l'ensemble du syndicat qui a obtenu ce succès et c'est donc le syndicat qu'il faut féliciter.

Un débat parcourt encore le syndicat sur l'action. Débat légitime s'il est bien posé ; je n'ai pas l'impression que ce soit toujours le cas. Dans le cas présent, on n'a pas le droit de dire que le syndicat n'a pas agi et que les collègues

sont restés l'arme au pied. Faut-il rappeler les rassemblements dans la rue ou devant les recourats ? Faut-il rappeler la semaine des personnels de direction ? Faut-il rappeler les « virées » au Ministère et la rencontre musclée du BN et des SA accompagnés de Francis Carrié avec Alain Geismar ? Faut-il rappeler la Mutualité du 30 janvier 1999 ? Faut-il rappeler le blocage du système au mois d'octobre 1999 ? J'en oublie probablement. Le syndicat a agi : il n'a pas organisé la manifestation mythique de Paris parce que ses instances, unanimes ou presque, ont décidé de ne pas le faire, cette forme d'action, étant donné le niveau auquel nous l'avons mené en novembre 1994 devant rester une action de dissuasion et parce qu'elle aurait permis aux syndicats minoritaires, SPDLC ou SGEN, voire Amicale, de se dédouaner à bon compte. Sans engager complètement le débat sur le rapport d'activité, je dois dire que le BN préfère de beaucoup des résultats – et ils sont importants – obtenus par des actions multiformes, centralisées ou non, en fonction des nécessités, à des actions sporadiques, sans résultat et d'ailleurs sans mobilisation, stratégie facile, stratégie défensive ne visant qu'à démontrer (?) le mécontentement.

Reste cependant que des dispositions du protocole sont encore à appliquer. Je pense bien sûr à la création du conseil pédagogique et à la mise en place du bureau. Nous avons une nouvelle fois posé le problème auprès d'André HUSSENET, Directeur-adjoint du cabinet du Ministre, vendredi dernier lors d'une audience qu'il nous accordait sur la gratuité pour les CPGE et les STS – j'y reviendrai -. Il nous a fait part de son désir de faire avancer les choses. Je suis persuadé qu'un rappel fort donné par le CSN au Ministre, lui demandant d'honorer sa signature serait de nature à le faire réfléchir. Je laisse le soin à la commission « Métier » d'y réfléchir et de proposer les formes adéquates. Nous sommes capables de parler aussi fort que tel ou tel syndicat d'enseignants opposé à cette mesure.

Arrêtons là avec le protocole.

LES RETRAITES

Le temps du débat politique sur l'avenir des retraites est proche. Le traitement de ce problème ne doit être ni brutal ni démagogique.

En installant le « conseil d'orientation des retraites » le premier ministre a voulu associer à la réflexion l'ensemble des forces vives de la nation (politiques, économiques, syndicales) présentes dans le conseil économique et social. La mission du COR va être concrétisée dans les jours prochains par la publication de son rapport :

- notre syndicat s'est largement préparé à l'étudier à l'aune des travaux de la commission carrière
- notre fédération a largement consulté ses syndicats nationaux pour se doter d'un mandat de négociation qui sera porté par l'UNSA-fonctionnaires. Elle reprend la revendication concernant l'âge de départ, possibilités d'aménagements de carrière,

Une mise à jour du classement a été faite, qui aurait dû l'être depuis bientôt 3 ans. Personne ne pouvait espérer, protocole d'accord ou pas, en rester à une situation dans laquelle de nombreux établissements restaient surclassés au détriment d'autres.

Mobilité : Nous avons demandé à la DPATE que son application soit intelligente et humaine et sache prendre en compte les situations individuelles. Nous avons également demandé qu'elle soit gérée par les recteurs de façon transparente.

passages progressifs, maintien du taux actuel de remplacement (75 % au terme d'une durée de cotisation de 37, 5 annuités, prise en compte de tout ou partie des primes ou indemnités, possibilité de validation et de rachat d'annuités, etc.)

Nous retrouvons nos mandats mais nous voulons encore faire préciser la logique de carrière par l'affirmation de positions essentielles :

- le maintien de la règle des six derniers mois d'activité du code des pensions
- le maintien de l'inscription de nos pensions au budget de l'État.

Nous avons par ailleurs enregistré avec satisfaction la reconduction pour un an du CFA, mais nous savons tous ici que cette mesure ne sera pas applicable très longtemps faute de bénéficiaires potentiels dans notre métier.

Nous voulons donc profiter du débat sur les pensions pour faire vivre notre revendication d'aménagement de fin d'activité que l'on ne saurait confondre avec la problématique de l'ARTT qui fera l'objet d'un débat spécifique dans notre CSN.

lesquelles, je le répète, il ne peut être question de tergiverser, nous ne pouvons admettre que les établissements voient leur potentiel diminué, au détriment de la qualité du service rendu. L'intérêt des personnels et celui du service public vont de pair, puisque aussi bien, les victimes de la dégradation du service public sont autant les usagers que les personnels. Disons notamment que des syndicats, y compris dans l'UNSA, n'ont pas forcément joué la carte du service public, ou pour certains, ont oublié qu'ils se voulaient à la fois syndicat de personnels d'encadrement et syndicat de personnels d'exécution. Disons enfin que personne ne peut parler en notre nom et que nous n'acceptons pas le titre du protocole que les 14 syndicats ont signé. Chacun, après notre violente réaction, nous a bien dit que ce protocole ne concernait pas les personnels de direction, que la négociation restait à faire. Il n'empêche que la tentative en a été faite mais la ficelle était grosse.

Nous sommes maintenant entrés en discussion avec le ministère sur cette question. Je m'arrête là pour laisser le débat s'engager.

GRATUITÉ

La circulaire Forestier est maintenant appliquée sur tout le territoire, le ministère ayant pris en partie le relais pour les collèges. Pour ce qui concerne les lycées, c'est le statu quo. Je vous informe cependant que la Région Île de France vient de prendre la décision d'attribuer 40 francs (6,10€) par élève à titre de compensation. C'est une somme insuffisante certes, mais un premier pas. Les SA pourraient bien donner cet exemple à leurs présidents de région et les SD à leurs présidents de conseil général. S'il y a d'autres mesures de ce type, merci de nous les faire connaître.

Nous avons donc été reçus à notre demande par André Hussenet sur la question des élèves de BTS et de CPGE. Nous savons que dans de nombreuses classes les livres n'existent pas ou, lorsqu'ils existent sont souvent d'un coût très élevé. C'est pour tenir compte de cette situation que la plupart des lycées avaient pris l'habitude soit d'appeler eux-mêmes une contribution spécifique des familles, soit de passer des conventions avec des associations appelant elles-mêmes de telles contributions. Nous ne sous-estimons pas l'idée qu'une telle pratique, justifiée par des raisons pragmatiques qu'il faut prendre en compte, demeure à la merci d'une opération contentieuse. Mais nous contestons le fait que contrairement aux engagements pris, certains rectorats cassent, soit systématiquement, soit au petit bonheur la chance, des délibérations de CA.

Nous disons en outre qu'une application aveugle du principe de gratuité se heurterait au principe d'égalité. Au nom de quoi les étudiants de STS ou de CPGE seraient-ils mieux traités que les élèves de premier cycle des universités qui paient des frais d'inscription ? Nous saurions bien agir pour le faire rappeler par la justice administrative de notre pays, la conséquence pouvant en être la gratuité de l'enseignement supérieur !!!

Au nom de quoi les étudiants de STS ou de CPGE seraient-ils mieux traités que les élèves de premier cycle des universités qui paient des frais d'inscription ? Nous saurions bien agir pour le faire rappeler par la justice administrative, la conséquence pouvant en être la gratuité de l'enseignement supérieur !!!

POUVOIR D'ACHAT

Le 26 septembre, à l'issue du Conseil des Ministres, Michel Sapin a annoncé un coup de pouce aux salaires des fonctionnaires en mars 2002. Cette décision unilatérale du Gouvernement, non dénuée d'arrière pensées politiques, fera donc passer à 1 % le rattrapage sur l'inflation commencé par l'augmentation de 0,7 % au 1^{er} novembre.

Les chiffres déjà connus de l'inflation montrent que le compte ne y sera pas et que ces mesures ne sauraient se substituer pour solde de tout compte à un véritable accord salarial contractuel.

ARTT

Une des grandes questions du moment est la mise en place de l'ARTT. ARTT des ATOSS et ses conséquences sur la vie et le fonctionnement des établissements, ARTT des cadres et plus particulièrement des personnels de direction. Je ne dirai que quelques mots sur cette question puisque le sujet sera traité en Commission carrière et qu'un rapport sera fait devant vous par Philippe Guittet. Disons simplement que les mesures sociales, nécessaires et indispensables même, financées sur le dos des établissements qui perdent une partie de leur capacité d'entretien ou tout simplement de réponse aux nécessités du service public gardent un arrière goût très amer. La mise en place des 35 heures se voulait un outil de lutte contre le chômage et pour les créations d'emploi. J'ai la faiblesse de penser que l'État se devait de donner l'exemple. Les créations de postes dans l'Éducation nationale, résultant du plan pluriannuel, créations indéniables et positives, ont été décidées pour améliorer le dispositif de formation et le service public. Pour ce qui concerne les avancées sur les services des ATOSS, sur

Nous avons donc demandé au cabinet :

- Que soit réexaminée de manière concrète la question des documents indispensables aux études dans les classes post baccalauréat des lycées
- Que soit reconnu à ces élèves le droit à bénéficier du FSL et augmenté par l'État le montant de ces fonds
- Que soit réaffirmée et respectée la liberté des communautés scolaires et des décisions arrêtées en conseil d'administration dans l'attente de la mise au point d'un dispositif national.

Nous avons eu une écoute extrêmement attentive de Monsieur Husenet qui avait préparé la réunion avec les directeurs ou chefs de bureau concernés ; il nous a annoncé une réunion technique globale sur cette question. Elle devrait se tenir le 12 décembre

Sera appelé aux Recteurs le fait qu'ils ne doivent en aucun cas casser les délibérations prises concernant les CPGE et les BTS. Chaque fois que vous avez une information, merci de la faire remonter au siège, nous la passerons au Cabinet du Ministre.

La position du Cabinet est de demander à la direction concernée de modifier la circulaire concernant le FSL et de flécher les crédits qui seront prévus pour les post-bac.

Nous avons également demandé que soit d'ores et déjà prévue la parade à une éventuelle et probable décision judiciaire. Nous suggérons que, comme pour les universités, la loi prévoit les frais d'inscription et la possibilité pour l'État de les limiter par arrêté. La suggestion a paru intéresser notre interlocuteur.

Nous pensons qu'il est probable, je le disais plus haut, qu'au moins pour les CPGE, un recours contentieux soit initié : la FCPE n'a accepté que du bout des lèvres que la circulaire Forestier, dans son application, laisse de côté les classes post-bac. Nous savons aussi que des responsables, parmi les plus éminents du syndicat A et I refusent d'encaisser de tels chèques, y compris d'ailleurs lorsqu'il s'agit de BTS, lesquels ne sont pas nommés dans l'article L132 du code de l'éducation.

Sur la vie éducative, le Ministère est actuellement en veine de réformes. Nous avons été saisis de deux projets de textes qui nous paraissent soit inacceptables, soit dangereux, soit démagogiques.

Il s'agit, à titre expérimental de mettre en place le « Droit à l'erreur » en classe de seconde. Possibilité serait laissée aux élèves de modifier leurs enseignements de détermination après un trimestre d'essai. La mesure est présentée pour les seuls enseignements technologiques mais ce n'est qu'un premier temps. Il paraît qu'une telle mesure permettrait de diminuer les taux de redoublement. Qui a déjà vu des élèves doubler la seconde en fonction des enseignements de détermination ? Une telle mesure permettrait une fois de plus, pour les initiés, - suivez mon regard -, de contourner mieux encore la carte scolaire. Il faudra bien aussi, qu'un jour, les fonctionnaires de la DESCO viennent faire un tour dans les établissements. Les contorsions auxquelles ils nous obligent pour les emplois du temps avec l'accumulation de demi groupes seront à recommencer au bout d'un trimestre. L'appui des syndicats

enseignants à cette mesure n'a sûrement pas pris en compte qu'elle devra s'accompagner d'une annualisation des emplois du temps.

L'autre circulaire concerne l'expérimentation d'un « Conseil de la vie collégienne ». Ben voyons. Il sera plus simple de prévoir d'ores et déjà les mêmes structures pour l'école élémentaire et pour l'école maternelle. D'accord c'est à titre expérimental et pour des établissements volontaires, mais on sait ce que cela donne au bout d'un an ou deux. Qu'on crée la conférence des délégués. Ne mettons pas en place une nouvelle usine à gaz. Après la démocratie lycéenne, ce vocable détestable, vive la démocratie collégienne. La démagogie atteint des sommets.

Le texte sur l'évaluation des TPE au baccalauréat est également un sommet. A force de ne pas vouloir mécontenter, on essaie de donner à chacun de bonnes raisons d'accepter une mesure. Et c'est souvent raté puisque ce texte torturé est attaqué en Conseil d'État par le SNES.

Je voudrais terminer cette intervention liminaire en évoquant le mandat qui nous avait été donné à Valence concernant la déstabilisation et le harcèlement par certains personnels des équipes de direction. Dès le début du mois de juin, nous écrivions au Ministre d'une part, aux syndicats d'enseignants d'autre part. Nous avons publié un communiqué de presse le 16 juin, rencontré le SNES le 20 juin, André Husenet le 3 juillet. A nos interlocuteurs du SNES, qui, par la bouche de Denis Paget, ont dit découvrir, dans les exemples que nous citions, l'ampleur du phénomène, même s'ils ne méconnaissaient pas le fait qu'existaient dans nombre d'établissements des situations tendues, nous avons tenu à dire notre colère, et notre volonté de voir cesser cette déstabilisation, orchestrée ou non. Il est indispensable que, chaque fois qu'un problème se pose, contact soit pris entre le secrétariat académique du SNPDEN et celui du SNES. Pour ce qui concerne le cabinet du Ministre, nous avons insisté sur l'idée que la recherche de rencontres avec le concours de la hiérarchie et la déconcentration au niveau du chef d'établissement sans qu'il soit possible d'espérer un salut au delà de ce niveau soit incontournable. Idées qui font peur mais qui sont seules de nature à permettre de sortir de la difficulté.

En marge de cette question et sans l'y assimiler, je voudrais apporter notre soutien fraternel à notre collègue Proust, principal du collège de Bessèges, violemment frappé par un membre de la famille d'un élève qui s'était suicidé. Le soutien affirmé que lui ont apporté toutes les autorités de l'Éducation Nationale, jusqu'au Ministre, sont révélateurs du fait que sa responsabilité, même morale, n'est pas engagée dans ce drame. On ne pourrait donc pas comprendre que la justice, au nom d'on ne sait quelle compassion, ne se saisisse pas de cette affaire, la justice ne pouvant être l'affaire des personnes.

Voilà mes camarades ce que je souhaitais vous dire en ce début de CSN. Je le souhaite fructueux ; je le souhaite à l'image de notre syndicat, combatif, intelligent et productif. Bon courage pour ces deux journées.

Déstabilisation et harcèlement par certains personnels des équipes de direction : nous avons tenu à dire notre colère, et notre volonté de voir cesser cette situation, orchestrée ou non. Il est indispensable que, chaque fois qu'un problème se pose, contact soit pris entre les secrétariats académiques du SNPDEN et du SNES.

Préparation du congrès de Nantes

Thème du congrès

Le conseil syndical national a approuvé le thème du congrès de Nantes adopté par le bureau national et présenté par Jean Jacques Romero

1992 – 2002 : dix ans de SNPDEN

Personnels de direction :

- Faire vivre le protocole d'accord et le nouveau statut.
- Pour une culture de l'encadrement dans une société éducative.

CSN Extraordinaire :

- Un CSN extraordinaire sera réuni après le vote des modifications statutaires pour adopter les modifications de règlement intérieur qui en découlent.

Commission d'organisation des débats

Jean Claude Guimard informe le CSN de la constitution de la commission composée de cinq membres du bureau national : Jean Claude Guimard, Colette Guibert, Catherine Guerrand, Bernard Deslis et Michel Richard et de cinq secrétaires académiques désignés par leurs pairs : André Lot (Nantes), Luce Petiteau (Caen), Huguette Ventadour (Martinique), Allain Chaumulon (Aix-Marseille) et Yves Ehrmann (Strasbourg).



Procédure et calendrier pour les élections des membres du bureau national

Date début congrès : 14 mai 2002

Rapport d'activité - rapport financier	porté à connaissance le 14 mars 2002
Vote sur rapports d'activité et financier	en vote académique en AGA
Mandats au congrès	détermination du nombre par académie après le 15 janvier 2002
Dépôt des listes de candidatures au BN et profession de foi au secrétaire de la commission de contrôle	14 mars 2002 à publier dans <i>Direction</i>
Modifications des statuts	portées à connaissance des adhérents le 14 février 2002

Interventions des académies

[extraits...]

Jean Pierre Octavia
(Guyane)



Inquiétudes pour les opérations de gestion en Guyane

[...] En Guyane, la campagne de mutations semble nous être préjudiciable car j'ai eu de nombreuses remontées faisant état d'impossibilité d'inscription télématique par notre serveur académique ; ainsi nous souhaiterions savoir si, au cas où ces problèmes persisteraient jusqu'au 19 novembre 2001, nous pourrions bénéficier de mesures « particulières » pour ne pas être pénalisés (l'informatique fonctionnant très mal en Guyane).

Dans le même ordre d'idées, l'obligation de mobilité qui ne touche que quelques syndiqués, pose un véritable problème pour une petite académie comme la nôtre, où les perspectives de mutation pour certains chefs qui ne souhaitent pas quitter la Guyane sont très limitées et sont vécues comme des régressions profession-

nelles (lycée à collège ou baisse de catégorie, en dehors de la clause de sauvegarde).

Un autre sujet de préoccupation est l'évaluation des personnels de direction avec en premier lieu la mise en place des premiers diagnostics pour les mutés en septembre 2001 (9 personnes dont 3 lauréats concours) et leurs chefs, ainsi que pour les candidats à mutation en septembre 2002, dont la liste réelle ne sera connue que mardi 20 novembre 2001.

Concernant les promotions, dont la dernière campagne de janvier 2001 ne nous a pas été favorable, de très grands espoirs sont nés avec l'annonce officielle de l'accroissement possible du nombre de candidats à proposer pour septembre 2001 et janvier 2002.

Pour notre part, nous pensons qu'il serait utile de réaliser ces jours prochains, peut-être en décembre 2001, un véritable séminaire académique de formation syndicale avec, si possible, la venue d'un animateur extérieur (membre du BN) sur une journée devant porter sur les thèmes suivants : le diagnostic d'établissement, les lettres de l'évaluation, la validation des acquis professionnels et le DESS Direction.

Ce séminaire pourrait être très utile pour tous les syndiqués de base, comme futurs candidats aux élections professionnelles à venir. [...]

Marie Ange Henry
(Paris)



Lycée : absence totale de concertation en Île de France

[...] Au nom des trois secrétaires académiques, Paris/Créteil/Versailles, je souhaiterais vous informer des difficultés que nous rencontrons pour établir une véritable concertation avec les responsables de la Région Île de France. Ces derniers pratiquent la politique du fait accompli.

Après la gratuité, d'ailleurs partielle, des manuels scolaires en seconde – pour laquelle nous avons dû provoquer plusieurs audiences pour évoquer la mise en place, la faisabilité d'un tel dispositif – voilà que 42 proviseurs de la Région Île de France apprennent par voie de presse dominicale que leurs subventions de fonctionnement vont être diminuées pour cause de fonds de réserve trop abondants. Entendons nous bien : il n'est pas question de

contester le droit pour la collectivité d'examiner avec les intéressés les situations financières de leur établissement ; non, il s'agit ici encore d'une absence de concertation totale même si le Président de Région avait évoqué cette question lors d'une assemblée générale des proviseurs. La Région a été obligée d'abandonner ce projet sous la pression du SNPDE Île de France et des intéressés : un plan pluriannuel sera élaboré avec les chefs d'établissement et ce dans une parfaite concertation.

Évaluation : diagnostic et lettres de mission doivent être confidentiels

Nous pensons, à Paris, que le diagnostic et la lettre de mission doivent être confidentiels, l'un comme l'autre.

Si tout le monde s'accorde sur la confidentialité du diagnostic, les avis semblent partagés pour la lettre de mission. La contradiction est évidente.

Une lettre de mission publiée à partir d'un diagnostic confidentiel serait vidée de sens : en effet, elle risque d'être purement formelle.

Par ailleurs nous avons dès le début du rapport Blanchet déclaré que nous n'accepterions d'autres évaluateurs que notre hiérarchie : en publiant une lettre de mission nous désignons, de fait, beaucoup d'autres évaluateurs non identifiés. Et qu'en sera-t-il des points non aboutis ? qui dans la communauté scolaire

demandera des comptes au chef d'établissement ?

Enfin, il nous faut nous pencher sur la lettre de mission aux adjoints. Adjoints dont les chefs n'auront pas forcément été « missionnés ». [...]

Ghislain Lurkin
(Orléans-Tours)



Mobilité : une vraie gestion des personnels de direction est à mettre en place

[...] L'application de la clause de mobilité pose problème pour certains collègues, anciens dans la fonction, qui ne doivent pas être pénalisés par ce changement de règle en cours de route. Il est indispensable que dans un certain nombre de cas, les situations soient examinées avec bienveillance. Il semble qu'une note allant dans ce sens devrait être envoyée par le ministère à tous les recteurs. Les problèmes liés à la mobilité montre l'énorme travail et les progrès que notre administration doit encore accomplir dans la gestion des personnels de direction.

La mobilité ne peut pas être uniquement fonctionnelle, elle doit aussi, pour être acceptée, prendre en compte l'évolution de carrière de tous. Pour ceux qui sont arrivés à l'indice sommital, les promotions dans les corps d'inspection et les détachements prévus par le protocoles sont une porte de sortie qui doit devenir effective.

Pour en terminer sur la mobilité, il est un facteur qui n'a pas fait l'objet de beaucoup de débats, il s'agit du remboursement des frais de

déménagement. La prime actuelle est loin de couvrir les dépenses engagées dans la plupart des cas et une révision à la hausse s'impose.

Mutations : mettre en place un processus à trois temps

Il est tout à fait anormal que le syndicat soit la seule source de renseignements sur les postes qui risquent de se libérer par mutation.

Cette situation ne permet pas de connaître tous les postes susceptibles d'être vacants, et favorise parfois des stratégies individuelles et autres manipulations rectoriales ou ministérielles.

Avec Intranet, il serait tout à fait possible au ministère d'organiser les mutations en trois temps : 1er temps, inscription sur Intranet de tous ceux qui envisagent de muter, 2^e temps communication des souhaits de mutation sur le serveur national, 3^e temps dossier définitif de mutation.

Quant aux circulaires d'application de l'ARTT, on constate depuis des années, qu'elles explicitent clairement les tâches que chaque corps ne doit pas faire ou plus faire, mais jamais n'est indiqué à qui ces tâches sont désormais dévolues. Au bout du compte, les seuls personnels qui sont en fin de chaîne et pour qui les tâches ne sont évidemment pas explicitement définies, sont les personnels de direction !

Nous n'accepterons pas d'être « adaptés à toutes les sauces ». [...]

Didier Petitjean
(Caen)



Beaucoup de renouvellement dans l'académie de Caen

[...] Syndicalement placée sous le signe du renouvellement (1 SA et 3 SD) et de la féminisation (1 SA, 1 SD – par ailleurs adjointe – un bureau départemental du Calvados très exactement paritaire), l'AGA, nombreuse et studieuse a exprimé une grande satisfaction des acquis de carrière inscrits dans le nouveau statut.

Rapidement militante via des rencontres avec les IA (2 nouveaux dont 1 nouvelle) et la nouvelle rectrice.

Une instance de concertation a permis de faire le point sur l'organisation du cycle central, sur l'évaluation et la lettre de mission : nous n'aborderons le sujet dans le fond et dans la forme qu'avec en mains des textes signés et publiés et nous comptons là sur une forte cohérence syndicale nationale, sur les conditions d'exercice du métier dans la gestion des collègues de première et de seconde catégorie sans CPE..., par rapport à l'ARTT/ATOSS : forte mobilisation vigilance et projets d'actions. [...]

Hélios Privat
(Versailles)



La distance entre le discours et la réalité ne peut se réduire que par la concertation avec les organisations syndicales représentatives

[...] Nous avons fait part au recteur de quelques uns de nos préoccupations.

Nous attendons qu'on éclaire ensemble les zones

d'ombre qui pèsent sur la lettre de mission. Nous voulons qu'aboutisse enfin la mise en place de notre évaluation, mais cela ne pourra se faire que dans la transparence et la clarté.

Nous avons dit notre impatience de voir se réunir un groupe de travail spécifique sur l'ARTT du personnel IATOSS afin que des dispositions puissent être rapidement prises dans chaque établissement.

Nous avons à cet égard souligné notre crainte, en l'absence de tout recrutement nouveau, de voir se détériorer la qualité du Service Public d'Éducation et clairement fait savoir notre refus de voir se dégrader nos propres conditions de travail en particulier en raison des difficultés que nous allons probablement rencontrer pour faire assurer la sécurité dans nos établissements.

Nous avons dit nos réserves sur la mise en place à marche forcée des bassins de formation ; nous avons signalé les dérives qui, ici et là, se multiplient, des réalités sur le terrain qui s'éloignent chaque jour un peu plus des propos léni-fiants que l'on nous tient.

Là encore la distance entre le discours et la réalité ne pourra se réduire que par le dialogue et la concertation avec les organisations syndicales représentatives.

Nous avons enfin attiré son attention sur les tensions parfois un peu vives qui se manifestent depuis quelques semaines dans certains établissements de l'Académie : *tension avec les élèves, mais aussi tensions avec certains enseignants* dont le comportement ou les propos frisent parfois la diffamation et portent atteinte non seulement à la dignité de notre fonction mais tout simplement à la dignité des hommes et des femmes que nous sommes.

Chacun doit pouvoir assurer sa mission et son travail dans le calme et la sérénité : c'est parce que nous aurons donné à chacun, jeune ou adulte, la possibilité de s'exprimer comme il l'entend, sans contrainte et sans violence, dans le respect des autres, que nous pourrions aller vers un monde plus humain. [...]

Guy Savelon
(Lille)

Les bassins dans une académie expérimentale

[...] Vous vous demandez sans doute comment se porte notre académie expérimentale. Malgré la circulaire parue en juin, nos bassins restent animés par des administrateurs scolaires. Leur mode de désignation et leur appellation, devenus totalement inadaptés, demeurent. En général ces collègues, dont il faut rappeler que beaucoup sont adhérents au SNPDEN, remplissent leur mission sans que ceci ne nous pose le moindre problème. Ayant parfaitement mesuré et admis notre détermination à refuser les confusions de rôles, ils s'efforcent même de nous rassurer et d'asseoir ainsi leur légitimité, nous rappelant qu'ils sont avant tout des animateurs. Pour d'autres, les choses sont moins claires : confortés par leur participation régulière à des conférences de cadres, ils voudraient bien s'affirmer comme nos supérieurs, utilisant de temps à autre une expression telle que « mes chefs d'établissement. » A ceux-là nous saurons rappeler que les personnels de direction n'ont pas besoin de contremaitres.

Mobilité et évaluation : vigilance

Favoriser la mobilité correspond à un de nos mandats de congrès. Soixante douze collègues sont touchés par la clause de mobilité. Pour certains ce changement des règles dans notre métier et le fait de devoir ainsi quitter un poste, avec des conséquences importantes sur le plan personnel, sont insupportables. Nous serons vigilants pour que

ces situations personnelles puissent être prises en compte mais quelles garanties aurons-nous pour l'avenir ?

Nous sentons aussi poindre une inquiétude encore diffuse sur l'évaluation à partir des lettres de mission. Nous pouvons nous poser des questions lorsque nous analysons ce qui s'est passé en fin d'année scolaire dernière. Deux de nos collègues stagiaires n'ont pas été titularisés. Ils n'avaient pas reçu préalablement le moindre avertissement. Face à une telle réalité, nous pouvons nous demander ce qui arrivera demain lorsque seront établis les bilans à partir de nos lettres de mission. Quelles seront les garanties contre l'arbitraire, de quels recours disposerons-nous ? Il n'est pas certain que les commissaires paritaires parviendront toujours à éviter l'injustice. [...]

Gérard Ramillien
(Clermont-Ferrand)

Évaluation : nécessité d'un cadre national

[...] L'académie de Clermont-Fd demande comment se met en place dans les différentes académies la lettre de mission et d'évaluation des chefs d'établissement. Le recteur de l'académie de Clermont-Fd met en place, texte non sorti, un calendrier. Il semble que d'autres académies soient plus prudentes dans ce domaine. L'AGA de Clermont-Fd fait donc part de ses inquiétudes concernant l'équité de traitement des collègues vis à vis des conséquences de cette évaluation sur les mutations par exemple. Elle demande donc de signa-

ler au MEN ces différences si elles sont confirmées. [...]

Yves Ehrmann
(Strasbourg)

Gratuité : L'application stricte aurait comme effet pervers l'augmentation pour les familles du coût des livres

[...] Il faudra encore communiquer très largement autour des mesures concrètes obtenues par la lutte syndicale.

L'évaluation et la lettre de mission font partie de ces inquiétudes alors que le recteur se situe clairement dans le cadrage national :

- diagnostic du chef d'établissement muté cette année ou en 2000 (59) pour le 15 décembre 2001 après une réunion avec tous les collègues concernés en octobre : c'est le diagnostic de la direction. Celui-ci est discuté avec le recteur. Puis élaboration de la lettre de mission pour le chef d'établissement concerné. Celle-ci peut être rendue publique (communication en conseil d'administration) alors que le diagnostic est un document confidentiel entre le recteur et le chef d'établissement.
- le classement des établissements n'est toujours pas effectif puisque non publié au BO.

La gratuité et sa mise en œuvre dans les lycées, le recteur respecte les décisions des conseils d'administration et la région a augmenté le forfait élève de 6 euros pour le budget 2002. Affaire à suivre. L'application stricte aurait comme effet pervers l'aug-

mentation pour les familles du coût des livres. [...]

Pierre Laporte
(Grenoble)

On peut être cadre responsable et souhaiter travailler moins et mieux.

[...] Nous regrettons que la réflexion sur l'ARTT des personnels de direction n'ait jamais été réellement engagée. Nous craignons que la réduction du temps de travail de certaines catégories de personnels de l'éducation nationale ne se traduise, dans les faits, par une augmentation significative de nos charges de travail. La position du SNPDEN, telle qu'elle est actuellement présentée (globalisation d'une année tous les 10 ans) est intéressante, mais ne répond peut-être pas aux aspirations de tous les personnels de direction.

L'augmentation nécessaire du nombre de femmes et de jeunes accédant aux postes de personnels de direction, permet de penser que certains pourraient aspirer à une durée et à une organisation hebdomadaire différente de celle que nous connaissons tous : qui pour élever de jeunes enfants, qui pour prendre du recul, tous pour assurer pleinement et sereinement nos missions.

Est-il scandaleux et irresponsable d'oser affirmer qu'on peut être cadre responsable et souhaiter travailler moins et mieux ?

Est-il scandaleux et irresponsable d'oser affirmer que nos conditions de travail s'aggravent et qu'un nombre grandissant de collègues ne peuvent plus tout assumer, tout le temps, partout ? [...]